Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502172-20251211-202552-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PERTRE
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 11/12/2025

Date d'affichage : 04/12/2025
Date de la convocation : 04/12/2025
Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

L'an deux mil vingt cinq, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de LE PERTRE sous la présidence de M THEBERT Aurélien

Etaient présents : THEBERT Aurélien, THIKEN Christine, ~~HUBERT Philippe~~, DORGERE Magali, POTTIER Stéphane, RONCERAY Dominique, MEREL Pierrick, POIRIER Anne-Marie, ~~BELLAYER Nadine~~, THEBERT Mickaël, CROISSANT Elodie, ~~SERRAND Caroline~~, LORHO Pascal, LEOTHIER Véronique, BEDOUIN Gaël,

Etaient absents excusés: Mme BELLAYER Nadine qui a donné procuration à Mme CROISSANT Elodie, Mme SERRAND Caroline qui a donné procuration à Mme DORGERE Magali, M. HUBERT Philippe qui a donné procuration à M. THEBERT Aurélien.

M. LORHO Pascal est nommé secrétaire de séance.

2025/52 EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBAL ET D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES

M. le Maire expose de la nécessité de contracter un emprunt, comme cela avait été prévu au budget, afin de financer les travaux de construction des vestiaires de football et d'une salle multi-activités. Deux offres ont été reçues, après analyse de celles-ci***, le conseil municipal, à l'unanimité :***
-décide de retenir celle de la BANQUE DES TERRITOIRES avec les conditions énoncées ci-dessous :

Montant de l'emprunt (€)	200 000.00
Durée	25 ans/ 300 mois
Indexation	Livret A
Taux index	1.70%
Marge	1.30%
Taux départ	3.00%
Périodicité	Trimestriel
Nombre d'échéances	100

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502172-20251211-202552-DE

Amortissement constant de	2 000.00€
Date début	01/01/2026
Date de fin	01/01/2051
Frais de dossier	120.00€

-d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
-d'inscrire les crédits au budget

Pour extrait conforme
Le Maire
Aurélien THÉBERT